



DÉCISION DU MAIRE N°44-2026

Objet : Avenant N°1 - Lot N°1 - Marché 2025-T-003 « Travaux d'urgence et de mise en sécurité - Château de LA SALVETAT-SAINT-GILLES »

Le Maire de la Commune de La Salvetat-Saint-Gilles,

Vu la Décision du Maire N°79-2025, relative au marché 2025-T-003 « Travaux d'urgence et de mise en sécurité - Château de LA SALVETAT-SAINT-GILLES »,

Considérant le marché de travaux relatif au lot N°1 : Echafaudages, VRD, démolitions, maçonnerie, taille de pierre, notifié à l'entreprise SELE pour un montant de 151 415.29 € HT au titre de la tranche ferme,

Considérant que, lors de l'exécution des travaux, des éléments non décelables lors des études préalables ont été mis en évidence, rendant nécessaires des prestations complémentaires, afin d'assurer la bonne exécution des travaux,

Considérant que ces prestations complémentaires comprennent notamment le renforcement de maçonnerie au pavillon sud - angle sud est, la restitution du linteau au château (accès cave sous l'escalier), le seuil des pavillons sud, ainsi que les travaux préparatoires pour pose des menuiseries,

Considérant que ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation du montant de la tranche ferme de 9 659.33 € HT,

Considérant la nécessité d'établir un avenant,

D É C I D E

ARTICLE 1

De signer l'avenant N°1 au marché 2025-T-003, proposé par le maître d'œuvre ACCA - SAS, situé au 8 rue du Tchad 31 300 TOULOUSE, représentée par M. Pascal ROBERT COLS, en sa qualité d'architecte du Patrimoine et signé par le titulaire du lot N°1, conclu avec le mandataire SELE, située 207 allée du Cers, ZA Les Landes, 31 850 MONDOUZIL, représentée par M. SANCHEZ Christophe, en sa qualité de Directeur d'agence,

ARTICLE 2

De régler le montant de l'avenant fixé à :

- 9 659.33 € HT
- 11 591.20 € TTC

portant sur le montant de la tranche ferme.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Mairie de la Salvetat-Saint-Gilles

Place du 19 mars 1962 – 31 880 La Salvetat-Saint-Gilles

Nouveau montant de la tranche ferme :

- 161 074.62 € HT
- 193 289.54 € TTC

Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants, aux articles 2313 et 2138.

Fait à La Salvetat-Saint-Gilles,
Le 8 juillet 2026,

M. le Maire,
François ARDERIU,



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-031-213105265-20260708-44_2026-AR

Mairie de la Salvetat-Saint-Gilles

Place du 19 mars 1962 – 31 880 La Salvetat-Saint-Gilles